

CONCOURS

« Souper pour deux à La Trattoria Dell'Arte pour le spectacle Serge Fiori – Seul Ensemble »

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Le concours « Souper pour deux à La Trattoria Dell'Arte pour le spectacle Serge Fiori – Seul Ensemble » (ci-après le « Concours ») est organisé par Cirque Éloize (ci-après l'« Organisateur »).

Le Concours se déroule jusqu'au **26 août 2026 à 23 h 59 min 59 s (HE)** (ci-après la « Durée du Concours »).

1. ADMISSIBILITÉ

Le Concours s'adresse à toute personne :

- résidant au Canada;
- ayant atteint l'âge de la majorité dans sa province ou son territoire de résidence au moment de sa participation.

Sont exclus les employés, représentants, mandataires et agents de l'Organisateur, ainsi que toute personne ayant participé directement à l'organisation du Concours, de même que les membres de leur famille immédiate (père, mère, frères, sœurs, enfants), leur conjoint(e) légal(e) ou de fait, ainsi que toute personne domiciliée avec eux.

Veuillez ne pas participer à ce Concours si vous n'êtes pas admissible.

2. PRIX

Le prix consiste en un **souper pour deux personnes à La Trattoria Dell'Arte de l'Espace St-Denis**, à Montréal, avant une représentation de **20 h** du spectacle *Serge Fiori – Seul Ensemble* au Théâtre St-Denis.

Le repas est offert sous forme d'un crédit couvrant la facture jusqu'à concurrence d'une **valeur maximale de 116 \$ avec taxes pour deux personnes**, soit une valeur de **58 \$ par personne**.

Le **pourboire est inclus** dans le prix.

Le prix est applicable au menu offert dans le cadre du forfait repas trois services à La Trattoria Dell'Arte. **Le menu est sujet à changement sans préavis.**

Le prix est valide uniquement le soir de la représentation pour laquelle la personne gagnante détient des billets et uniquement pour une **représentation de 20 h**, La Trattoria Dell'Arte étant fermée le midi.

Valeur maximale du prix : 116 \$ avant taxes, pourboire inclus.

Toute consommation ou tout montant excédant la valeur maximale du prix est à la charge de la personne gagnante.

3. COMMENT PARTICIPER

Pour participer, il suffit :

- d'acheter au moins un billet pour une **représentation de 20 h** du spectacle *Serge Fiori – Seul Ensemble* au Théâtre St-Denis, présentée entre le 29 août et le 18 septembre 2026;

ou

- de remplir le formulaire de participation sans obligation d'achat, accessible à l'adresse suivante : <https://forms.gle/he4SpsPjWwNuwqAp9>

Le formulaire doit être rempli au plus tard le **26 août 2026 à 23 h 59 min 59 s (HE)**.

Les personnes ayant acheté leurs billets admissibles **avant le début ou l'annonce du Concours sont également automatiquement admissibles au tirage**, sous réserve du respect des autres conditions du présent règlement.

Une seule participation valide est permise par adresse courriel.

Chaque participant ne peut obtenir qu'une seule participation pendant toute la Durée du Concours.

4. TIRAGE

Un tirage au sort sera effectué parmi toutes les participations admissibles reçues, qu'elles proviennent d'un achat de billet admissible ou du formulaire de participation sans obligation d'achat.

Le tirage aura lieu le **27 août 2026 à 9 h**.

L'équipe du Cirque Éloize sera responsable de la tenue du tirage.

La personne gagnante sera contactée par courriel le **27 août 2026**.

Après confirmation de son identité et de son admissibilité, l'Organisateur lui transmettra les renseignements nécessaires afin de bénéficier de son prix à La Trattoria Dell'Arte.

Le prix devra être utilisé **le soir de la représentation de 20 h de Serge Fiori – Seul Ensemble pour laquelle la personne gagnante détient des billets**, et au plus tard le 18 septembre 2026.

Acceptation du prix

Le prix doit être accepté tel qu'il est attribué. Il ne peut être échangé, remboursé, transféré, converti en argent ou substitué, en tout ou en partie.

Les billets de spectacle ne font pas partie du prix.

À défaut d'être accepté ou utilisé conformément au présent règlement, le prix sera considéré comme refusé.

Limitation de responsabilité

En acceptant le prix, la personne gagnante dégage l'Organisateur, ses sociétés affiliées, employés, représentants et mandataires de toute responsabilité découlant de l'utilisation du prix.

5. PUBLICITÉ

En acceptant le prix, la personne gagnante autorise l'Organisateur à utiliser, si requis, son prénom, son nom, sa photographie, son image, sa voix ainsi que sa ville de résidence à des fins promotionnelles, sans autre compensation.

6. CONDITIONS GÉNÉRALES

Déroulement du Concours

Toute tentative visant à compromettre le fonctionnement du Concours, du site Internet ou de toute plateforme liée au Concours constitue une violation des lois civiles et criminelles.

L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier toute personne qui tenterait d'altérer le déroulement normal du Concours et d'exercer tout recours prévu par la loi.

Limitation de responsabilité

L'Organisateur ne peut être tenu responsable de tout problème technique, panne, interruption de service, défaillance informatique ou autre incident pouvant empêcher une personne de participer au Concours ou nuire à son bon déroulement.

En participant au Concours, toute personne dégage l'Organisateur de toute responsabilité relativement aux dommages pouvant découler de sa participation.

Fonctionnement du site Internet

L'Organisateur ne garantit pas que les sites Internet ou plateformes liés au Concours seront accessibles sans interruption ou exempts d'erreurs pendant toute la Durée du Concours.

Modification ou annulation

L'Organisateur se réserve le droit, à son entière discrétion, de modifier, suspendre ou annuler le Concours en tout temps si des circonstances le justifient.

Acceptation du règlement

En participant au Concours, toute personne reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, l'avoir compris et accepter d'y être liée.

Litiges

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite du présent concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché.

Un différend relatif à l'attribution du prix peut être soumis à la Régie uniquement afin de faciliter un règlement.